



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le rapport aborde dans une 1^{ère} partie une présentation synthétique des réalisations scientifiques et techniques du CBN Sud-Atlantique en 2024, et dresse les grands axes programmatiques 2025.

La 2^{nde} partie est consacrée à la présentation des évolutions et perspectives en matière de ressources humaines.

Et enfin, la dernière partie traite plus spécifiquement des évolutions et perspectives budgétaires et financières.

Synthèse des réalisations scientifiques et techniques 2024

L'année 2024 a été la quatrième année pleine de mise en œuvre de la nouvelle stratégie scientifique après l'édiction en 2020 de l'arrêté portant renouvellement de l'agrément du CBNSA.

Les réflexions engagées fin 2022 pour l'adaptation de l'organisation des services à l'évolution des missions et à l'accroissement de l'effectif global de l'établissement avaient débouché sur une réorganisation hiérarchique et fonctionnelle des services. 2023 et 2024 ont permis de déployer progressivement cette nouvelle organisation.

Rappelons que le pôle Conservation a fait sur cette nouvelle période d'agrément l'objet d'un renforcement en moyens humains, en cohérence avec la stratégie scientifique et technique adoptée.

Dans le champ de compétences relatif aux végétations et habitats naturels, en cohérence avec les orientations de sa stratégie scientifique et technique, les activités ont été structurées fin 2023 en deux pôles fonctionnels étroitement liés :

- un pôle Connaissance des végétations et habitats naturels, en charge de l'élaboration des référentiels de connaissance et de bioévaluation, ainsi que de la coordination des études d'amélioration des connaissances ;
- un pôle Cartographie et surveillance des habitats naturels, en charge de la coordination des travaux de cartographie et de suivi sur les territoires.

La prise de fonction du responsable de pôle Système d'information et Observatoire a été effective en mars 2024.

Le pôle Connaissance de la flore et de la fonge, comprenant 9 agents, est resté sous la responsabilité directe du directeur scientifique, les moyens budgétaires n'ayant pas permis la création d'un poste dédié.

Notons également que les compétences en bryologie (mousses), charologie (algues charophytes), lichénologie et mycologie (fonge) ont été investies par le CBNSA en 2023 et 2024. L'ensemble du spectre de compétences des CBN sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats naturels est ainsi désormais couvert par le CBNSA.

➤ **Connaissance de la flore et de la fonge**

Rappelons que les inventaires systématiques de tous les départements aquitains avaient été aboutis en 2018-2019. En 2021, la *dernière campagne d'inventaire systématique de la flore vasculaire de Charente-Maritime* a eu lieu avec le soutien financier de la DREAL, permettant ainsi d'aboutir à la mise en œuvre de ce chantier majeur engagé depuis 2013 sur ce département.

Suite à la *préfiguration des inventaires systématiques de la flore sur les derniers départements non couverts (Charente, Deux-Sèvres et Vienne)* en 2021, ayant permis de dresser le bilan des connaissances préexistantes et de construire les plans d'échantillonnage, les inventaires systématiques ont été mis en œuvre en 2022, 2023 et 2024 sur ces 3 départements grâce à un financement spécifique de la DREAL. 53 484 données nouvelles ont été collectées en 2024 à travers 115 jours de terrain. Au total, 180 547 données ont été collectées lors des quatre premières années par les botanistes du CBN à travers 395 jours de terrain. Le financement mobilisé permet ainsi d'ores et déjà une progression très significative des inventaires systématiques sur les territoires concernés qui, à ce rythme, ne seraient toutefois pas aboutis avant 2034. Des financements complémentaires restent donc nécessaires pour aboutir l'inventaire dans des délais plus satisfaisants.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, suite à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) mené entre 2018 et 2021 grâce à des financements de l'Office Français de la Biodiversité, le CBNSA a assuré des appuis techniques ponctuels à la collectivité ainsi que des animations auprès du public, à travers notamment des sorties botaniques.

En Dordogne, un programme spécifique *d'inventaire des sites à enjeux pour nourrir la politique Espaces naturels sensibles (ENS)* du Département mis en œuvre depuis 2021 dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le Conseil départemental s'est achevé en 2024. Les inventaires et l'identification des sites à enjeux ont été réalisés sur les cantons suivants : Périgord central, Haut-Périgord Noir, Isle-Manoire et Bergeracois.

En Dordogne également, dans le cadre d'un partenariat spécifique avec la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, un programme visant un *inventaire de la flore* (permettant in fine de contribuer indirectement au volet flore et habitats de l'Atlas de la biodiversité communale, le Grand Périgueux ayant été lauréat de l'appel à projet ABC de l'OFB) et la *cartographie des continuités écologiques* (permettant l'identification de la trame verte et bleue) a été engagé par le CBNSA et se terminera en 2025. Notons que ce programme est financé spécifiquement par le Grand Périgueux, le CBNSA n'étant donc pas bénéficiaire des fonds de l'OFB visant l'ABC.

En Gironde, un programme *d'inventaire des sites à enjeux de pelouses calcicoles* visant à nourrir la politique ENS, en cours depuis plusieurs années dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le Département de la Gironde, s'est achevé en 2024.

Le programme pluriannuel de *connaissance, préservation et sensibilisation sur la biodiversité végétale des bords de routes de Gironde* engagé en 2022 s'est poursuivi en 2024 avec la dernière année de prospections, en lien étroit avec les équipes techniques gestionnaires de la Direction infrastructures. Les deux dernières années du programme permettront d'accompagner les services techniques du Département dans la sensibilisation et la conservation des enjeux.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, un *programme d'inventaire* similaire à celui mené en Gironde sur les *bords de routes* est en cours depuis 2022 avec le Conseil départemental, centré sur les espèces à enjeux en vue de leur préservation.

Sur la Communauté d'agglomération du Pays basque, le travail de *cartographie des continuités écologiques* (et notamment d'identification des sites d'intérêt ou réservoirs biologiques) s'est par ailleurs poursuivi sur le Pays basque, en partenariat étroit avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ainsi que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine qui assure la mise en œuvre des travaux sur la faune. Les inventaires floristiques ont été aboutis sur l'ensemble de ce territoire en 2023. Le travail de *cartographie de la trame verte et bleue* a également été réalisé à l'échelle du SCoT Pays basque et Seignanx en mobilisant les productions du programme CarHab.

En 2019-2020, avait été engagé un programme d'*inventaire, de spatialisation et de conservation des enjeux de biodiversité végétale sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CALR)* et en partenariat avec le Département de Charente-Maritime. La dernière campagne de prospections avait débouché sur de nombreux porters à connaissance et appuis techniques, en lien étroit avec la CALR. L'appui technique à la collectivité s'est poursuivi en 2024.

L'*inventaire permanent et continu des ZNIEFF* s'est poursuivi en Aquitaine et en Poitou-Charentes. Le bilan fait état de :

- 5 créations, 7 actualisations et 12 désinscriptions de ZNIEFF en Aquitaine validées par le CSRPN ; 47 sites ont par ailleurs été étudiés en 2024 (dont 20 projets de création) ;
- 12 actualisations en Poitou-Charentes validées par le CSRPN ; 33 sites ont par ailleurs été étudiés en 2024 (dont 8 projets de création).

En 2024, l'activité du secrétariat scientifique a été quelque peu ralentie par la réorganisation des secrétariats faune dans les deux territoires d'Aquitaine et de Poitou-Charentes.

Les premières listes de déterminance ZNIEFF de végétations et habitats naturels ont été finalisées et validées par le CSRPN.

Le CBNSA a également participé à de nombreux échanges avec le SSI ZNIEFF, et avec FAUNA pour le développement et l'amélioration de la plateforme de gestion des données sur les ZNIEFF.

Au total, le nombre de données collectées en 2024 par les botanistes du CBNSA tous programmes confondus s'élève à près de 120 000 données nouvelles (volume proche de celui de 2023 qui était de 132 276 données nouvelles). Ce volume traduit un investissement assez important de l'équipe sur les inventaires de terrain.

Le programme de « *Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine* » engagé en 2019 sous l'égide du Conseil régional et de la DREAL, et mené en partenariat avec la LPO pour le volet faune ainsi que de nombreux acteurs régionaux, avait été abouti dans sa première phase en 2021. Ce travail sans précédent vise à nourrir une stratégie de préservation d'espaces naturels remarquables et les politiques de création d'espaces naturels protégés et/ou gérés (réserves naturelles, politique espaces naturels sensibles des Départements, stratégie foncière du Conservatoire d'espaces naturels, etc.). L'outil hotspots fournit ainsi une hiérarchisation spatiale des enjeux de biodiversité à l'échelle de la maille de 1km² sur l'ensemble de la région.

L'outil hotspots vise également à nourrir la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) portée par le Gouvernement, fléchant notamment un objectif de 30% de la surface nationale (territoires d'outre-mer inclus) en aires protégées dont 10% en aires protégées fortes. La déclinaison territoriale a été engagée par le Ministère fin 2021, avec une concertation animée par la DREAL et les préfets de départements à l'échelle départementale. Les troisièmes comités départementaux aires protégées (CDAP) réalisés fin 2023 et début 2024 ont mobilisé le CBNSA et la LPO pour la présentation de l'outil hotspots.

Les productions cartographiques sont diffusées via le géoportail de l'ARB-NA, la plateforme PIGMA, ainsi que l'OBV-NA. Un outil d'accès aux données d'espèces potentielles et avérées par maille a été mis en place sur le site de l'OBV-NA et a fait l'objet de présentations aux acteurs de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de plusieurs webinaires régionaux ayant réuni de nombreux participants (services de l'Etat, Départements, DDT, PNR, intercommunalités, gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'études et autres acteurs naturalistes).

Le programme hotspots s'est poursuivi selon la programmation technique calée pour la période 2022-2025 avec :

- la prise en compte de la pression d'artificialisation (production finale) ;
- la hiérarchisation des enjeux d'espèces liées aux forêts (production intermédiaire, travail à poursuivre en 2025) ;
- la hiérarchisation des enjeux d'espèces liées aux zones humides et aquatiques (production intermédiaire, approche exploratoire).

Le groupe de travail « Identification des secteurs à protéger » mis en place par la DREAL en lien avec la Région a permis de présenter l'état d'avancement de ces différents travaux.

Sur les espèces exotiques envahissantes, l'année 2024 a été marquée par l'achèvement du *programme national CLEVER* mis en œuvre par le CBNSA pour le compte de l'OFB, de la DREAL NA et du réseau des CBN, visant le test et l'adaptation de la méthode EICAT d'évaluation des impacts environnementaux des espèces exotiques envahissantes. Ce travail a été mené d'une part à l'échelle nationale, d'autre part à l'échelle régionale en Nouvelle-Aquitaine qui constituait une région pilote.

Au niveau national, le chantier de *révision des listes d'espèces protégées* a été engagé par le Ministère. Les groupes de travail couvrant la flore vasculaire, les mousses et characées, ainsi que les lichens et champignons, ont été lancés en juin 2024 pour développer la méthodologie de révision des listes, sur la base des lignes directrices du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP). Ces groupes de travail sont pilotés via un comité de pilotage associant le Ministère, PatriNat (animation), deux membres du CNPN ainsi que deux membres du réseau des CBN pour chaque groupe taxonomique ; ils associent l'ensemble du réseau des CBN ainsi que de nombreux experts extérieurs. Le second semestre 2024 a ainsi été consacré au calage des méthodes qui doivent être abouties à la fin du premier trimestre 2025.

Enfin, les travaux se sont poursuivis en bryologie, lichénologie et mycologie avec les référents concernés. Les travaux fondamentaux de structuration et valorisation des connaissances préexistantes (données du réseau naturaliste, de la bibliographie et des herbiers) sont mis en œuvre sur fonds propres (subvention de fonctionnement Etat et contributions statutaires) ainsi que des financements spécifiques complémentaires de l'OFB au niveau national (seulement quelques jours par groupe taxonomique, mais permettant des échanges fructueux et des avancées importantes), tandis que les études et inventaires de terrain sont réalisés pour la plupart à travers des programmes spécifiques : suivis post-incendies en Gironde, inventaire du Domaine d'Hostens et des lagunes du Gât mort, étude des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine, étude des forêts dunaires à forte naturalité, inventaires de certaines réserves naturelles, programme BiodiverCité sur Bordeaux Métropole, etc. En 2024, a notamment pu être achevé le premier Catalogue départemental des bryophytes.

➤ **Systèmes d'informations et Observatoire**

Le développement du système d'information de l'Observatoire s'est poursuivi en 2024 dans le cadre de la gouvernance mise en place autour de sa mutualisation avec les autres CBN impliqués.

Pour rappel, depuis 2020, le système d'information Lobelia développé par le CBNSA, sur lequel est adossé l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, est mutualisé avec le CBN du Bassin parisien, le CBN du Massif central et le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Cette mutualisation vise non seulement l'outil et les données, mais aussi les moyens humains et financiers. Elle est le gage pour le CBNSA d'une forte sécurisation, pérennisation et consolidation de l'outil en rassemblant les moyens humains et compétences d'une équipe SI élargie (responsables SI, développeurs, gestionnaires de données et géomaticiens) associés aux référents métiers scientifiques des différents Conservatoires dans le cadre d'une gouvernance adaptée. De nombreux développements sont en cours et le lien avec PatriNat et l'INPN devrait être aussi grandement facilité (flux SINP, évolution Taxref via Taxref-web, etc.). Le SI est hébergé sur 4 serveurs distants (de production, de pré-production, de calcul et de sauvegarde), pour des raisons d'optimisation et de sécurité. Les coûts d'hébergement sont mutualisés avec les autres CBN et restent modestes.

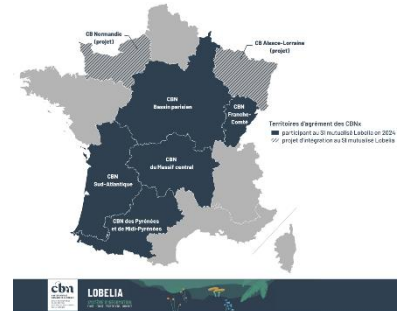
Sur le plan scientifique, pour nos territoires, le portail unique Lobelia permet également de mieux contextualiser les enjeux régionaux et mieux appréhender les aires de répartition, continuités écologiques et migrations d'espèces dans le cadre des changements globaux, grâce à son périmètre géographique élargi englobant les principales régions biogéographiques présentes en Nouvelle-Aquitaine (bassin aquitain, massif central, massif pyrénéen).

Une gouvernance adaptée cadre la forte dynamique inter-CBN ainsi engagée, à travers notamment une « *Charte d'adhésion au système d'information mutualisé Lobelia sur la flore, la fonge, les végétations et habitats naturels* » ainsi qu'une « *Convention de partenariat pour la mise en œuvre et la gestion du Système*

d'Information Mutualisé Lobélia ». Ces deux documents cadres ont été révisés en 2024, actant notamment l'adhésion du CBN Franche-Comté.

La communauté autour de Lobelia s'est structurée avec une gouvernance articulée autour d'un comité de pilotage, un comité technique associant les chefs de projet Systèmes d'Information (SI), et divers réseaux thématiques et groupes de travail associant les référents SI et les référents métiers des 5 CBN. Deux rencontres techniques (séminaires de travail) se sont déroulées en 2024, à Paris et à Chavaniac-Lafayette.

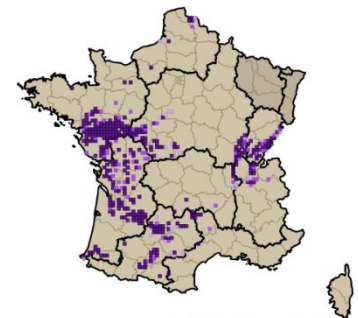
Les travaux ont conduit en 2024 à l'intégration du CBN Franche-Comté au collectif Lobelia. Le portail unique Lobelia (<https://lobelia-cbn.fr/>), développé en 2023, rassemble dorénavant les données de 5 CBN pour 28 millions de données et couvrant 54% du territoire métropolitain pour 53 départements.. L'intégration du CB Normandie a été actée et prendra effet début 2025. D'autres CBN ou CB émergents, métropolitains et ultra-marins, ont également manifesté leur intérêt à rejoindre le collectif.



Au niveau national, le CBNSA a par ailleurs été mandaté par l'OFB, PatriNat et le réseau des CBN pour le *développement d'une interface web dédiée au Catalogue de la végétation de France*. Le site internet dédié a été ouvert en 2024 aux phytosociologues du réseau des CBN en accès réservé. Une ouverture publique est envisagée à moyen terme.

Le CBNSA s'est également engagé dans la reprise du développement de l'outil *VegLab*, outil libre consacré à la gestion et au traitement de tableaux phytosociologiques. L'intégration de cet outil dans le projet Lobelia a été actée fin 2024.

Enfin, toujours au niveau national, les réflexions ont été reprises sur le SI Flore, outil ouvert en 2015 rassemblant l'ensemble des données validées des CBN mais dont l'évolution avait été arrêtée. Cet outil fournissant des couches de référence est toujours très utilisé par les acteurs du patrimoine naturel (notamment les bureaux d'étude), mais les données n'avaient pas été rafraîchies depuis 2015. Les pistes de reprise par PatriNat n'ayant pu se concrétiser ces dernières années, le collectif Lobelia a fait une proposition d'offre de service au réseau des CBNs, puis à l'OFB et à PatriNat, afin de constituer un Système d'Information « Flore, Fonge, Habitats » (SI FFH) national s'appuyant sur les briques logicielles du SI Lobelia. La proposition a été validée courant 2024 par l'ensemble du réseau des CBN, ainsi que par l'OFB et PatriNat. Une attente forte exprimée par PatriNat est de garantir la cohérence de cet outil avec le SINP et de réinterroger les flux régionaux de données sur la flore, la fonge et les habitats pour alimenter le SINP national de façon plus efficiente. Le développement du SI FFH sera donc engagé en 2025, ainsi qu'une réflexion sur l'architecture du SINP et les flux régionaux / nationaux de données.



Au niveau régional, le CBNSA a poursuivi son investissement dans l'animation du pôle « flore, fonge, habitats » du Système d'information sur l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) en Nouvelle-Aquitaine, piloté par la DREAL, la Région et l'OFB.

Au total, 631 399 données nouvelles ont été intégrées à l'Observatoire en 2024 correspondant à 743 jeux de données collectés par 179 organismes, pour 801 observateurs.

Près de 463 000 données sont issues du réseau naturaliste (soit 73.3%), la plupart saisies directement dans le système d'information de l'Observatoire par les partenaires.

Ainsi, le bilan fin 2024 dépasse désormais les 7,2 millions de données centralisées dans l'Observatoire sur la Nouvelle-Aquitaine (dont plus de 4,9 millions de données sur le territoire d'agrément du CBNSA).

Notons par ailleurs que, suite à la mutualisation du SI Lobelia, il a été convenu de maintenir et centrer l'OBV-NA sur sa dimension d'observatoire et de plateforme SINP en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que d'externaliser les dispositifs thématiques non Observatoires/SINP via des sites internet dédiés.

Un travail structurant a ainsi été réalisé par le pôle Systèmes d'information et Observatoire afin de mettre en place l'infrastructure logicielle nécessaire pour le *développement des portails dédiés à différentes thématiques* nécessitant de faire l'objet de sites spécifiques.

Les portails internet suivants sont ainsi en cours ou en projet pour diverses thématiques, le plus souvent à l'échelle régionale :

- Végétalisation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine (Végétal sauvage d'origine locale), ouverture prévue en 2025 ;
- Plan national d'actions sur les végétations des bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde, ouverture prévue en 2025 ;
- Plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine ;
- Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ;
- Forêts de Nouvelle-Aquitaine (vieilles forêts et forêts anciennes) ;
- Centre de ressources sur les lagunes de Gascogne.

➤ **Connaissance, cartographie et surveillance des végétations et habitats naturels**

En 2024, l'activité sur le développement des connaissances sur les végétations et habitats naturels s'est poursuivie à travers la mise en œuvre de *divers chantiers d'envergure* :

- élaboration du Catalogue de la végétation et des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- études d'amélioration et de synthèse des connaissances sur de grands types de milieux : herbiers aquatiques et forêts de Nouvelle-Aquitaine ;
- mise en œuvre du programme de Cartographie national des habitats (CarHab) ;
- évaluation et suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire liés aux rives des étangs arrière-littoraux d'Aquitaine, dans le cadre du Réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- contribution à l'évaluation nationale de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, qui a lieu tous les 6 ans, dans la perspective du rapportage européen ;
- finalisation de l'inventaire des lagunes de Gascogne dans le cadre des programmes Natura 2000 et ECOLAG ;
- poursuite des suivis des habitats sur les secteurs incendiés en Gironde en 2022, dans le cadre du programme ECOCENDRE.

Une quatrième version du *Catalogue régional de la végétation et des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine*, élaborée par le CBNSA en partenariat avec les deux autres CBN, grâce notamment aux financements Natura 2000 et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a été publiée en 2024. Ce document structurant vise à servir de référentiel pour l'inventaire, l'évaluation patrimoniale et la cartographie des végétations et habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, notamment pour l'ensemble des animateurs Natura 2000 et les gestionnaires d'espaces naturels (RNN, RNR, CEN, etc.). Ce catalogue liste l'ensemble des végétations et habitats naturels et semi-naturels qui ont été observés ou qui sont potentiels sur la région. Pour chacune des associations et groupements, un nom français est proposé afin de favoriser leur appropriation par un public élargi. La répartition départementale pour chacune des végétations est présentée ainsi qu'un rattachement aux référentiels européens. Cette nouvelle version du catalogue de la végétation de Nouvelle-Aquitaine intègre pour la première fois un descriptif écologique et une liste de taxons, afin de guider le lecteur dans leur reconnaissance.

L'étude d'amélioration des connaissances sur les végétations d'herbiers aquatiques de la région, réalisée avec le CBNMC et le CBNPMP, s'est poursuivie avec la dernière année de campagne de terrain qui a permis de mettre en évidence des végétations originales et de faire des découvertes importantes pour la flore macrophytique de Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs espèces nouvelles pour certains départements ou pour la région ont pu être identifiées. De premières analyses du jeu de données qui regroupe plusieurs milliers de relevés ont été engagées.

La deuxième étude des connaissances des végétations de la région concerne les forêts et vise la constitution d'un *Catalogue des habitats forestiers de la Nouvelle-Aquitaine* (programme CATFOR). L'année 2024 a vu la poursuite des inventaires et les premières analyses poussées, qui ont permis de dresser un premier état de la connaissance des forêts de la région et d'identifier les lacunes de connaissances restantes.

Le programme d'étude en faveur de la protection des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine s'est poursuivi, grâce à un co-financement du Fonds vert. Ce programme consiste à localiser et caractériser les vieilles forêts en s'appuyant sur le réseau régional d'acteurs qu'anime le CBNSA. L'année 2024 a permis l'élaboration de premiers indicateurs pour la définition de forêts matures, c'est-à-dire de forêts âgées composées de vieux arbres, de bois morts et de petits habitats spécifiques à ces sites exceptionnels. Ce programme vise à terme la protection de ces vieilles forêts à travers notamment un porter à connaissance auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers.

L'étude de la flore et des végétations de la RNN d'Arjuzanx menée depuis 2022 s'est achevée en 2024 avec la finalisation et la diffusion du rapport. Il se compose d'un inventaire floristique et des végétations le plus complet possible, d'une bio-évaluation et de l'étude des liens écologiques et dynamiques des végétations du site. Il viendra nourrir le plan de gestion en cours d'élaboration et permettra ainsi de préserver les éléments les plus patrimoniaux de cette nouvelle Réserve Naturelle Nationale.

Une étude sur les végétations de 5 habitats d'intérêt communautaire alluviaux de la vallée de la Dordogne a été engagée en 2022, dans le cadre d'une coopération avec EPIDOR. Ce travail a été finalisé et diffusé en 2024. Il s'est accompagné d'une formation sur le terrain à destination d'EPIDOR et de ses partenaires. Rappelons que ce travail s'inscrit dans le cadre du projet LIFE rivière Dordogne dont l'objectif est notamment la conservation et la restauration des milieux naturels rares et menacés de la rivière Dordogne. Des outils d'aide à la reconnaissance et des outils d'évaluation de l'état de conservation ont été produits.

Une expertise sur la biodiversité végétale et fongique de la forêt du Caille (vallée de la Leyre, Belin-Beliet – 33) a été réalisée par le CBNSA : elle présente des inventaires de la végétation, de flore vasculaire, des lichens et des bryophytes ainsi qu'une cartographie des végétations. Les éléments produits pourront notamment être utilisés pour le projet de Réserve naturelle régionale « Marais du Graoux », qui inclut le site de la Forêt du Caille.

Les travaux prévus avec les PNR Marais Poitevin et PNR Périgord-Limousin qui avaient trait respectivement aux herbiers aquatiques (étude pluriannuelle d'amélioration des connaissances) et aux végétations agropastorales (identification des éléments les plus patrimoniaux et menacés) n'ont finalement pu être engagés, en raison de la complexité pour ces Parcs à mobiliser les financements nécessaires.

Le début d'année 2024 a également été l'occasion de diffuser des travaux terminés fin 2023 :

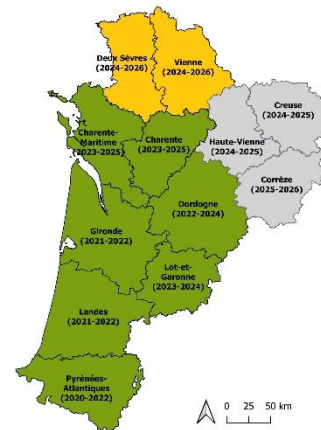
- description, répartition et écologie des pelouses calcicoles et des bas-marais alcalins de Nouvelle-Aquitaine ;
- description, état de conservation et gestion des Lagunes côtières (habitat d'intérêt communautaire UE 1150*) ;
- les végétations de mousses et de Lichens des dunes grises de Nouvelle-Aquitaine ;
- validation en CSRPN de la méthodologie et de la liste des habitats déterminants de ZNIEFF. Il est ainsi désormais possible d'identifier des ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine sur la seule base de la présence de végétations ou d'habitats naturels à semi-naturels.

Au niveau national, le CBNSA coordonne un groupe de travail qui vise à élaborer un *Catalogue de la végétation de France métropolitaine*. Ce groupe de travail rassemble l'ensemble des CB(N) de France métropolitaine, sous l'égide de l'OFB et associe étroitement le Muséum national d'histoire naturelle (UMS PatriNat). L'année 2024 a permis la publication, sous forme d'un article scientifique, du premier catalogue phytosociologique complet et partagé au niveau national, contenant des cartes de répartitions départementales. Le catalogue régional est ainsi compatible avec ce catalogue national, ce dernier permettant une harmonisation à l'échelle nationale. Le CBNSA intervient également dans la structuration des outils de gestion du catalogue et des informations associées.

Le CBNSA participe également au groupe de travail national sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire coordonné par PatriNat. L'objectif de ce groupe de travail est de réactualiser l'interprétation de ces habitats d'intérêt communautaire, ces habitats étant un des piliers de la politique Natura 2000. L'année 2024 a vu la parution d'une nouvelle version des *cahiers d'habitats pour les habitats côtiers et halophytiques* présents en France (UE 1130 à UE 1510*).

Enfin, le CBNSA participe au groupe de travail associant le réseau des CBN et l'OFB pour la rédaction d'un *Plan d'actions en faveur des prairies naturelles de France*. Ce travail devrait aboutir en 2025 par la publication du plan.

Le programme CarHab, porté par le Ministère de la Transition écologique, visant à disposer à l'horizon 2026, d'une carte prédictive au 1:25 000 des habitats naturels et semi-naturels de France métropolitaine, s'est poursuivi en région en 2024 avec notamment la finalisation des départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Les résultats seront consultables au printemps sur le visualiseur mis à la disposition du grand public (<https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>). En 2024, la cartographie des habitats CarHab a également été amorcée dans les Deux-Sèvres et la Vienne. L'intégralité de la région Nouvelle-Aquitaine devrait être cartographiée d'ici fin 2025 et diffusée au printemps 2026.



Dans le cadre du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, les rives des étangs arrière-littoraux d'Aquitaine ont fait l'objet en 2024 d'une 3^{ème} lecture. Un bilan de l'évolution de leur état de conservation depuis 2012 a été dressé. Leurs habitats d'intérêt communautaire ont également fait l'objet d'une évaluation, afin de nourrir le rapportage national.

En parallèle, le CBNSA poursuit sa participation au Groupe de travail national sur la surveillance des habitats terrestres. Dans ce cadre, le CBNSA accompagne le déploiement à l'échelle nationale du protocole de suivi des dunes élaboré par l'ONF et adapté par le CBNSA en 2015. Les travaux similaires pour la surveillance des tourbières de France se poursuivent. Le protocole développé et appliqué par le CBNSA en Nouvelle-Aquitaine a été présenté. En 2024, ont été engagées les réflexions pour un protocole national de surveillance des habitats agropastoraux (prairies, pelouses à Orchidées).

Le CBNSA a également participé fin 2024 au rapportage national en prenant en charge la rédaction de fiches d'évaluation d'état de conservation concernant 15 habitats d'intérêt communautaire, à l'échelle du domaine atlantique.

Enfin, à l'issue de la mise en œuvre du premier programme Sentinelles du Climat sur la période 2016-2021, et après une année de transition en 2022, une suite a été engagée sur la période 2023-2028.

L'année 2024 a permis la finalisation d'une première liste d'espèces végétales menacées par le changement climatique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Elle se base sur les travaux de modélisation et de projection de l'aire de répartition potentielle des espèces à différents horizons et selon plusieurs scénarios du GIEC. Le rapport de synthèse est à paraître courant 2025.

Sur les aspects de suivi des communautés végétales, plusieurs actions ont été menées avec en premier lieu la contribution à la 3^e campagne de suivi des communautés végétales des rives d'étangs arrière-littoraux réalisé dans le cadre du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine. Les analyses diachroniques menées entre 2012-2018-2024 concluent à une relative stabilité des cortèges végétaux au niveau global et donc à une certaine résilience suite aux événements extrêmes de ces dernières années, avec toutefois des disparités notables entre étangs. Ont aussi été mis en place des dispositifs de suivi complémentaires sur les végétations de hêtraies en Limousin avec en parallèle des tests d'optimisation du protocole de relevés pour ces suivis. Des réflexions ont été conduites sur les suivis complémentaires en tourbières par images drone. Enfin, les suivis interannuels sur les pelouses calcicoles sur 3 sites pilotes se sont poursuivis avec la réalisation d'analyses de la variabilité des cortèges entre 2019 et 2024.

Concernant les actions de conservation et expérimentations, l'essentiel des moyens fût alloué au montage d'un projet de conservation/restauration des dunes littorales ouvertes en partenariat avec Cistude Nature, l'ONF et la RNN de Cousseau, comprenant un travail de concertation et d'appui technique sur les actions à mener pour préserver/améliorer l'état de conservation des habitats dunaires ouverts, cela en fonction des secteurs et des différentes pressions qui s'exercent sur ces milieux (érosion marine et/ou éolienne, colonisation ligneuse, perturbations anthropiques). Par ailleurs, un appui technique spécifique auprès de la RNN de Cousseau a été réalisé sur un projet de restauration écologique de clairières dunaires par ré-ensemencement.

Le *programme ECOLAG* visant à constituer un centre de ressources sur les lagunes de Gascogne, adossé à une interface cartographique permettant de valoriser les initiatives menées, porter à connaissance les travaux existants (documents, outils, guides, etc.), et contribuer à une dynamique d'échanges et de collaborations pour des actions de conservation et de restauration des lagunes du plateau landais, a permis d'achever l'inventaire des lagunes à l'échelle des landes de Gascogne amorcé au travers de la programmation Natura 2000 de 2023. 6 017 lagunes existantes et 1 849 lagunes disparues ont été identifiées (taux de disparition de 24%).

Le *programme ECOCENDRE*, amorcé en 2023 avec comme objectif d'évaluer les conséquences des incendies girondins de 2022 sur la biodiversité végétale, s'est poursuivi avec notamment la relecture des dispositifs de suivi des habitats. Les analyses comparatives sont en cours.

➤ **Documentation et herbiers**

La gestion et l'inventaire des fonds documentaires du CBNSA et de la Société Botanique du Centre-Ouest se sont poursuivis en 2024.

L'aménagement de l'herbarium au siège a été relancé et réorganisé en 2024, avec le reconditionnement des herbiers historiques, via notamment l'acquisition de boîtes d'archives et le passage progressif en congélateur des liasses d'herbiers. Ce long travail se poursuivra en 2025.

➤ **Conservation**

L'année 2024 s'est caractérisée par la *poursuite de la structuration du pôle Conservation* du CBNSA.

Le pôle Conservation est à présent composé de 7 agents et d'une responsable de pôle. 4 agents sont basés au siège à Audenge, 2 sont à l'antenne de Mignaloux-Beauvoir et 1 agent est basé à Saint-Jean-de-Luz. 4 agents ont des missions qui relèvent à 100 % de programmes du pôle Conservation. 4 agents sont également investis sur des missions transversales relevant de programme d'autres pôles (Connaissance, Surveillance et cartographie des Habitats). Cette composition est restée stable en 2024 avec cependant le départ de l'agent chargé des avis réglementaires sur les dossiers espèces protégées notamment (remplacé début 2025).

Les actions ont été conduites sur l'ensemble du territoire d'agrément et ont concerné de nombreuses espèces. En lien avec divers partenaires, elles ont consisté en la mise en place *d'actions visant la sécurisation des stations, des appuis sur la gestion ou la restauration des milieux, des suivis scientifiques, des actions d'informations des pouvoirs publics locaux ou des propriétaires, etc.*

L'année 2024 aura été plus particulièrement marquée par la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du « *Plan National d'Actions (PNA) en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde (2021-2030)* », centré sur les populations de l'Isoète de Bory (*Isoetes boryana*), espèce endémique des étangs arrière-littoraux aquitains et menacée d'extinction au niveau national, ainsi que les espèces proches à forts enjeux. Le comité de suivi scientifique et technique réunissant l'ensemble des acteurs impliqués s'est réuni en décembre 2024 afin de dresser le bilan de la 3^{ème} année et programmer les actions de l'année suivante. De nombreuses actions de sensibilisation et d'appuis techniques ont été mises en œuvre lors de cette année. Une importante réalisation en 2024 consiste en la reproduction *ex situ* de l'Isoète de Bory. Il s'agit ici de la première expérience de multiplication de Ptéridophytes (Fougère et plantes alliées) pour le CBNSA et d'une première mondiale s'agissant de cette espèce endémique des étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde. Cette réussite offre des perspectives intéressantes pour la conservation de cette espèce évaluée En danger de disparition.

Les travaux d'appui du CBNSA aux projets de *végétalisation écologique et paysagère* sont renforcés depuis 2023 ; le CBNSA ayant été identifié par la Région comme animateur de la feuille de route régionale en faveur de la végétalisation écologique et paysagère. En 2024, le CBNSA a assuré près de 40 appuis techniques ponctuels et a organisé ou participé à 15 ateliers techniques. La participation à ces ateliers a renforcé l'identification du CBNSA comme référent sur ces thématiques. L'animation de la démarche, et notamment de la marque « Végétal local », a donc été amplifiée, en collaboration avec la Région, l'OFB, le

CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (impliqué dans l'animation nationale de la marque), le CBN du Massif central, le CEN et les autres acteurs impliqués.

L'année 2024 aura également été marquée par la seconde année de mise en œuvre du *programme de conservation des plantes messicoles* (projet MessiNA 2023-2024, soutenu par la Région dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transitions). Le programme vise la mise en place d'un réseau de parcelles conservatoires à foncier et/ou gestion maîtrisés. Par des démarches auprès des Conseils départementaux et le CEN Nouvelle-Aquitaine notamment, ce sont 14 parcelles qui ont été mises en place dans 7 départements. Les semences de 52 espèces messicoles, dont 32 menacées, ont été récoltées et/ou obtenues par multiplication *ex situ* dans les infrastructures dédiées à la conservation du CBNSA, laboratoire et espaces de culture. Ce matériel végétal a permis l'ensemencement des parcelles du réseau conservatoire, la mise en banque conservatoire au froid, ainsi que l'amélioration des connaissances sur la biologie des espèces. Des lots amorces ont également été fournis aux producteurs de Végétal local, afin de promouvoir la structuration de la filière et la diversification de l'offre.

2024 s'est caractérisée également par une vaste *opération de transplantation conservatoire de 2200 bulbes de la Tulipe de l'Ecluse*, espèce patrimoniale associée aux vignes, dans le cadre d'un partenariat avec le Jardin Botanique de Bordeaux pour la partie culture et multiplication *ex situ*.

Dans le cadre des suivis de la *résilience de la biodiversité végétale et fongique suite aux incendies girondins de l'été 2022*, et après une première année d'expertise de terrain en 2023, les prospections ciblées se sont poursuivies et ont concernées 39 espèces végétales à enjeu de conservation en 2024. Les données ainsi collectées permettent d'identifier les facteurs de dégradation des stations en fonction des biotopes (impact du passage du feu suivant son intensité, remaniement des sols pendant et après les incendies, etc.).

L'année 2024 a également été marquée par le *lancement du programme ECOLAG, Conservation et restauration écologique des lagunes des Landes de Gascogne*. A travers la mise en œuvre de ce programme, le CBNSA se positionne en animation d'un riche réseau partenarial investi en faveur de la préservation de ces milieux hautement patrimoniaux. Le programme prévoit la constitution d'un centre de ressources avec interface cartographique dynamique sur la répartition des lagunes (en lien avec les travaux du pôle Cartographie et Surveillance des Habitats), leur état de conservation, des fiches retours d'expérience sur les chantiers de restauration, etc. La mise en œuvre de ce programme est prévue pour 3 ans et est soutenue par le Fonds vert.

Concernant les *missions relevant de la conservation in situ*, 20 démarches de porter à connaissance de la présence d'espèces à forts enjeux ont été réalisées en 2024 afin de promouvoir l'engagement d'actions conservatoires par les autorités compétentes (mairies, collectivités, services de l'Etat, etc.), par des partenaires (associations gestionnaires, parcs naturels, etc.) et également des propriétaires privés. Ces démarches sont engagées généralement suite à la découverte, dans le cadre des programmes d'inventaires systématiques, d'espèces à forts enjeux et localement menacées. Ce type de démarches très ciblées s'avère en effet particulièrement utile pour favoriser la prise en compte des enjeux par les acteurs locaux. A noter également la contribution du CBNSA à la *déclinaison régionale de la Stratégie nationale aires protégées (SNAP)* par la production de fascicules départementaux (soit 9 fascicules pour les territoires picto-charentais et aquitains) portant connaissance aux services de l'Etat et aux partenaires en charge de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, d'une sélection de sites à enjeux de conservation (a minima 10 par département) en lacune de protection.

En 2024, le CBNSA a produit 7 notes d'alerte à l'attention des services de l'Etat (DREAL NA et OFB Service départemental de la Gironde, des Landes et de la Vienne) suite à des constats de destructions d'espèces protégées et de leur habitat. Le CBNSA a contribué à trois actions de police de l'environnement (appui à la constitution d'un dossier de plainte, participation à une audience au Tribunal de Bordeaux, accompagnement de l'OFB dans le cadre de la mission AIRPRO).

La structuration du *réseau de suivi des stations d'espèces végétales les plus menacées* s'est poursuivie, en mobilisant ponctuellement le tissu naturaliste. En 2024, 120 suivis de stations d'espèces ont été mis en œuvre par le CBNSA, seul ou en accompagnement des acteurs locaux. Ces suivis ont été mis en œuvre, pour la plupart, par les agents du CBNSA. Des suivis ont également été réalisés par des partenaires, le CBNSA animant le dispositif (relance au moment de la période de suivi, incitation à la saisie des données, etc.) ; 22 animations en ce sens ont été réalisées. Le module spécifique de saisie et gestion des données

de suivi sur l'OBV-NA fait l'objet d'améliorations continues, dans le cadre inter-CBN de la mutualisation du système d'information.

Sur le volet *conservation ex situ*, le CBNSA a poursuivi la mise en œuvre de ses missions conservatoires. 59 récoltes d'espèces à enjeu de conservation ont été réalisées en 2024. A noter qu'en 2024, la multiplication *ex situ* en jardin conservatoire a permis de constituer un stock semencier très important pour 3 espèces en Danger critique de disparition, offrant la perspective d'opérations de sauvegarde en nature.

Au siège, les 3 unités du *laboratoire de conservation* (laboratoire de conditionnement et de conservation des semences, laboratoire de germination et local de culture) sont fonctionnelles. Un travail important d'organisation et de tri des semences de la banque séminale a été poursuivi. A Mignaloux-Beauvoir, en 2024, deux espaces extérieurs de culture ont été mis en place pour la multiplication d'espèces rares et menacées, en collaboration avec les équipes du Jardin botanique de l'Université de Poitiers.

Les lots de graines collectées sont conservés au siège du CBNSA et constituent la *banque séminale*. 60 tests de germination ont été réalisés en 2024 pour 15 espèces à forts enjeux. 10 espèces ont par ailleurs été mises en culture (pour renforcement de population et/ou amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie) ; ces cultures aboutissent à la production de semences qui rejoignent elles aussi la banque séminale.

➤ **Appui technique**

Les activités d'appui technique se sont poursuivies selon les priorités définies pour l'année :

- appui aux services de l'Etat sur l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées,

[En 2024, 36 avis ont été délivrés en Aquitaine et Poitou-Charentes ; le bilan détaillé a été présenté aux services de l'Etat lors de la réunion annuelle DREAL / inter-CBN]

- appui au dispositif Natura 2000,

[L'appui aux animateurs du territoire d'agrément se poursuit également pour la mise à jour des cartographies des sites Natura 2000, conformément au cahier des charges en Nouvelle-Aquitaine (<https://obv-na.fr/ofsa/images/Actualites/11677/docs/599.pdf>). Une dizaine de sites étaient concernés en 2024 tels que les sites des Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde, des carrières souterraines de Villegouge, la vallée de l'Euille (extension), les carrières de Cénac, les grottes du Trou Noir et le Massif de la Rhune et de Choldocogagna . Enfin, dans le cadre d'un projet d'extension du site Natura 2000 des carrières de Castelculier, le CBNSA a poursuivi et achevé la réalisation sur 2 ans de la typologie des habitats. La complexité d'un site Natura 2000 et/ou la présence de très forts enjeux de conservation peut justifier la prise en charge par le CBNSA de la typologie voire de la cartographie de ses habitats. C'est le cas du site des Vallées des Beunes (Dordogne), site emblématique identifié comme hotspot de biodiversité à l'échelle régionale. La phase de cartographie engagée en 2023 par le CBNSA s'est poursuivie en 2024 pour une restitution prévue début 2025. Le CBNSA a également été sollicité pour réaliser en 2024 la typologie et cartographie des habitats du site Natura 2000 du Lac du Mouriscot].

- appui aux Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR)

[Participation aux comités scientifiques ou de gestion des RNN et RNR et appuis divers]

- appui au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

[Divers appuis techniques ponctuels ont été délivrés en 2024. Pour répondre aux besoins du CEN Nouvelle-Aquitaine en termes de cartographie d'habitats et plus largement sur la flore et les habitats, une réflexion a été engagée en 2024 quant à la possibilité du CBNSA d'assurer à partir de 2025 un accompagnement technique et scientifique structuré. Une enquête a été réalisée et l'ensemble des besoins identifiés centralisés : ils sont nombreux et diversifiés. Des échanges avec le CEN se sont tenus pour étudier les pistes permettant d'instaurer les bases de cette collaboration technique. Ce projet est suspendu fin 2024, compte tenu du manque de perspectives de financements]

- appui aux politiques régionales et départementales de protection de la nature.

➤ Information et sensibilisation du public

Les actions de communication et de sensibilisation réalisées auprès du grand public sont restées modestes en 2024. Diverses sorties botaniques ont été organisées sur le territoire, et le CBNSA a participé à la programmation « La belle saison des CBN » au printemps 2024.

Le CBN a poursuivi sa collaboration avec le Département de la Gironde, notamment en participant à la programmation des animations grand public sur le Domaine de Certes (balades botaniques, conférences). Des portes ouvertes ont été organisées à l'occasion de la fête de la science : plus de 200 participants ont ainsi profité des expositions (mise en lumière de la mycologie, avec une exposition dédiée et conçue pour l'occasion et la présentation exceptionnelle d'environ 130 champignons), de la visite de nos installations, d'une sortie botanique.

L'activité d'animation des réseaux, de formation et de sensibilisation est néanmoins très importante mais essentiellement centrée sur les activités scientifiques et techniques à destination des réseaux naturalistes et autres acteurs du territoire, notamment :

- l'animation du réseau d'observateurs de la flore ;
- l'animation du pôle flore, fonge, habitats du SINP, impliquant des démarches d'informations et de sensibilisation de différents publics (bureaux d'études, sociétés naturalistes, etc.), avec notamment les webinaires régionaux dédiés ;
- l'animation du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- l'animation du réseau de suivi des stations d'espèces rares et menacées ;
- l'animation de la feuille de route régionale Végétal sauvage d'origine locale, avec de nombreux événements (webinaires, journées techniques, formations, etc.) ;
- les formations auprès du réseau naturaliste (notamment le réseau Natura 2000) ;
- des démarches de communication ou sensibilisation dans le cadre de différents programmes tels que le programme hotspots de biodiversité, l'inventaire des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine, les comités techniques de nombreux programmes, etc.

La rubrique Actualités de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine permet un porter à connaissance sur les activités scientifiques du CBNSA et de ses partenaires auprès du réseau naturaliste.

L'animation de la page Facebook du CBN Sud-Atlantique, réseau orienté vers un public plus large, est restée modeste en 2024, de même que le compte LinkedIn du CBNSA orienté quant à lui vers le public professionnel.

Un emploi permanent de chargé de communication avait été créé à l'automne 2022, pour prendre en charge la mission d'information et de sensibilisation dévolue au CBN dans le cadre de son agrément ; le recrutement, différé en raison de la priorité donnée aux chantiers RH structurants en 2023 (révision de l'organisation interne, création des pôles), a été lancé à l'été 2024. La prise de fonction d'une agente expérimentée est intervenue au 1^{er} janvier 2025. Elle sera chargée de structurer, impulser et coordonner la mission au sein du CBN et en lien avec ses partenaires.

Perspectives programmatiques 2025

L'année 2025 sera marquée par l'élaboration de la stratégie scientifique et technique pour les 10 prochaines années, dans la perspective d'un dépôt du dossier de demande de renouvellement d'agrément prévu mi-2026. La rédaction du bilan d'activité des 5 dernières années et des orientations stratégiques occupera donc une partie de l'année 2025. Elle impliquera la mobilisation des principaux responsables et référents, la concertation avec l'ensemble de l'équipe, ainsi que la concertation avec les partenaires du CBN (services de l'Etat et collectivités membres en premier lieu).

Les priorités scientifiques et techniques du CBN Sud-Atlantique de cette année 2025 s'inscriront quant à elles dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques définies en 2019.

Les principaux axes de travail sont succinctement listés ci-dessous.

Les inventaires systématiques des départements de Charente, Deux-Sèvres et Vienne, derniers départements, seront poursuivis grâce aux moyens alloués par la DREAL.

En parallèle, l'inventaire permanent et continu des ZNIEFF sera poursuivi sur l'ensemble du territoire d'agrément.

Sur le département de la Gironde, le bilan final sur l'inventaire et la hiérarchisation des enjeux liés aux pelouses calcicoles de Gironde en vue de nourrir la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) sera dressé. Le programme pluriannuel de connaissance, préservation et sensibilisation sur la biodiversité végétale des bords de routes de Gironde engagé en 2022 se poursuivra en 2025 avec la mise à disposition des données acquises au cours des 3 années d'inventaire et la capitalisation de ces données par une mission d'appui technique auprès du Département pour la gestion des espèces à enjeu de conservation et des espèces exotiques envahissantes.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, un programme similaire est en cours sur les bords de routes, centré sur les espèces à enjeux en vue de leur préservation.

Le programme de « Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine » se poursuivra en 2025, dernière année du programme engagé en 2022, selon les objectifs précisés par le comité de pilotage associant la Région et la DREAL. Compte tenu des moyens limités disponibles, les travaux seront essentiellement centrés sur la hiérarchisation des enjeux liés aux espèces forestières. Une réflexion sera également menée pour préfigurer la poursuite du programme hotspots à partir de 2026 (dans la perspective notamment de mettre à jour les cartes de hotspots qui datent de 2021).

L'animation de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine sera poursuivie dans le cadre notamment du SINP.

Le chantier de mutualisation du système d'information Lobelia, associant les CBN du Bassin parisien, du Massif central, des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, de Franche-Comté, et à compter de 2025, le CB de Normandie, continuera de mobiliser une partie de l'équipe, avec un intérêt pour le CBNSA important pour la mutualisation de ses propres moyens en vue d'assurer le développement et la gestion durables de son outil.

Au niveau national, le développement du système d'information « flore, fonge, habitats » (SI-FFH) sera engagé en 2025, porté par le collectif Lobelia et en lien avec le réseau des CBN, l'OFB et PatriNat. Dans ce cadre, la réflexion sera menée sur la révision de l'architecture SINP, suivant les attentes exprimées par PatriNat.

Le programme de Cartographie nationale des habitats (CarHab) verra au printemps 2025 la diffusion des résultats sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Les cartographies des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne engagées en 2024 seront poursuivies en 2025. Le CBNSA qui avait apporté en 2024 son appui scientifique et technique au CBN Mascarin pour la réalisation de la cartographie des habitats de l'Ile de la Réunion, lui apportera son concours pour quelques jours en 2025.

Dans le département des Landes, un programme partenarial avec le Conseil départemental et la DREAL a été engagé en 2024 afin d'explorer les possibilités de contribution de CarHab à l'identification des enjeux habitats dans le cadre de la politique Nature 40 du Département, ainsi que pour la déclinaison de la Stratégie nationale pour les aires protégées. Les travaux seront finalisés mi-2025.

Le CBNSA s'était engagé en 2024 dans un programme avec la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux visant notamment à affiner la cartographie CarHab par consolidation des données cartographiques de terrain. Dans son ensemble, ce programme vise à améliorer la connaissance de la biodiversité végétale du territoire intercommunal du Grand Périgueux, permettant d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de biodiversité végétale dans le cadre d'une démarche de cartographie des continuités écologiques. Il permettra en outre d'enrichir le projet d'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Grand Périgueux. Les travaux seront achevés mi-2025.

Pour le *catalogue de la végétation de Nouvelle-Aquitaine*, l'année 2025 se concentrera sur l'élaboration d'une clé de détermination des classes phytosociologiques (plus haut niveau de la classification des végétations). Cela permettra aux acteurs de la Nature une bien meilleure appropriation de la phytosociologie. L'utilisation de cette clé couplée à celle du catalogue régional, lui-même enrichi d'espèces et d'informations écologiques, permettra de guider le gestionnaire dans la reconnaissance des végétations. Cette version du catalogue sera mise à jour avec les dernières publications scientifiques, les études régionales d'amélioration des connaissances ainsi que les décisions prises par le GT sur le catalogue de la végétation de France métropolitaine.

Le *catalogue de la végétation de France métropolitaine* verra la poursuite des travaux avec notamment l'analyse au rang le plus fin d'un tiers des classes phytosociologiques (l'objectif étant de publier une réactualisation complète de ce catalogue dans 3 ans), d'un travail sur le rattachement de la flore de France à une classe phytosociologique (afin d'aider les partenaires dans l'analyse de leurs relevés) et de poursuivre le travail sur des notices méthodologiques.

Concernant les *programmes d'amélioration des connaissances*, l'étude des végétations des herbiers aquatiques de Nouvelle-Aquitaine sera poursuivie et finalisée en 2025. L'étude des forêts de Nouvelle-Aquitaine sera également poursuivie. Une nouvelle étude sur les prairies maigres de fauche et les ourlets calcicoles sera engagée ; ce travail aura pour objectif une meilleure compréhension de ces habitats d'intérêt communautaire dans leur définition floristique et écologique.

Le travail de *caractérisation des vieilles forêts* se poursuivra avec la diffusion d'indicateurs et de l'identification d'un premier réseau de vieilles forêts.

En 2025, se lancera un programme visant à proposer une *liste hiérarchisée des végétations patrimoniales de Nouvelle-Aquitaine*. Pour cela, cette première année se concentrera essentiellement sur l'élaboration d'une méthode de hiérarchisation avec des premiers tests effectués. Ainsi, à terme, la Nouvelle-Aquitaine disposera d'une liste hiérarchisée des végétations patrimoniales qui permettra d'orienter les actions de conservation de la Nature. Ce travail s'accompagnera d'une importante phase de validation des données de végétations et d'habitats rassemblés au sein de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, la participation au groupe de travail national sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire se poursuivra avec la publication du fascicule sur les *habitats dunaires* et la rédaction des fascicules sur les *milieux agropastoraux* et les *fourrés*.

L'*appui aux animateurs des sites Natura 2000* sera poursuivi selon le nouveau cadre mis en place en 2023 à l'échelle régionale avec la Région et la DREAL.

Dans le cadre du *réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine*, et plus particulièrement du schéma pluriannuel de suivi des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000), les *pelouses calcicoles* sont fléchées cette année pour faire l'objet d'une 3^{ème} relecture du dispositif de suivi de leur état de conservation. Une analyse diachronique de l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est prévue ainsi qu'une actualisation de la cartographie des pelouses calcicoles de Nouvelle-Aquitaine par télédétection.

Le programme *Sentinelles du Climat*, associant les CBN du Massif central et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, se poursuivra en 2025, mais de façon plus modeste que le CBN ne l'avait envisagé, en raison de financements régionaux fortement revus à la baisse, et du retrait du CD33 dans le plan de financement. Les suivis de communautés végétales seront centrés sur 2 milieux : les hêtraies de plaine et les pelouses calcicoles ; une méthode de suivi complémentaire des tourbières par images drone sera mise en œuvre sur 2 sites expérimentaux. Sur les actions et expérimentations de conservation, la poursuite du montage du projet sur les dunes littorales ainsi que l'appui auprès des partenaires gestionnaires sur les zones humides (lagunes et tourbières notamment) sont prévus.

Comme tous les 6 ans, le CBNSA participe, avec les autres CBN et sous la coordination de PatriNat, au rapportage communautaire de la Directive Habitats-Faune-Flore pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par aire biogéographique. Après avoir pris en charge fin 2024 la production de fiches d'évaluation pour 15 habitats d'intérêt communautaire, le travail en début d'année 2025 consistera à relire les fiches rédigées par d'autres CBN pour 27 autres habitats.

A partir de 2025, le CBNSA va coordonner le *programme national de Surveillance cartographique des habitats d'intérêt communautaire des dunes ouvertes côtières de France métropolitaine (SCADOC)*. Il s'appuie juridiquement et financièrement sur un contrat de recherche et développement conclu entre l'OFB et le CBNSA, ce dernier représentant le consortium des 6 CBN associés (Bailleul, Normandie, Brest, Méditerranéen, Corse). Ce projet de 3 ans vise à élaborer un dispositif de surveillance cartographique des dunes littorales ouvertes de France métropolitaine par télédétection.

Dans le cadre du *programme girardin ECOCENDRE*, le suivi des effets des incendies girardins de 2022 sur les habitats se poursuit. S'engage aussi une surveillance cartographique des habitats de l'ENS domaine d'Hostens et du Gat Mort, avec l'appui de la télédétection à partir d'images drone.

En conservation, les principaux travaux porteront sur :

- la rédaction du plan cadre stratégique de conservation ;
- les actions courantes de conservation prévues dans le cadre de la mission d'agrément :
 - o actions ciblées de conservation des stations d'espèces les plus rares et menacées ;
 - o porters à connaissance sur les stations d'espèces à forts enjeux ;
 - o suivi des stations d'espèces à forts enjeux ;
 - o surveillance des stations d'espèces à forts enjeux de conservation ;
 - o les actions de conservation *ex situ* seront mises en œuvre de façon réduite, en lien avec une faible disponibilité de moyens humains mobilisables sur cette activité cette année.
- l'animation de la feuille de route régionale sur les végétaux sauvages d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine ;
- la poursuite de la mise en œuvre du PNA en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde (2021-2030) ; une plaquette de sensibilisation est notamment prévue en 2025 ;
- la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des communautés végétales compagnes des moissons, vignes et vergers ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme ECOLAG en faveur de la conservation et de la restauration des lagunes des Landes de Gascogne.

L'accompagnement du Conseil départemental de Gironde sera également poursuivi sur le projet de Maison de l'arbre et du paysage prévu sur le site du Domaine départemental d'Hostens.

Le CBN poursuivra son appui à l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées, son appui au dispositif Natura 2000 ainsi que son appui à la mise en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité auprès des collectivités.

Le CBN poursuivra enfin son implication dans diverses *démarches nationales structurantes pour les territoires*, sous la coordination nationale de l'OFB, dans un cadre conventionnel de coopération, avec une programmation riche : Catalogue national des végétations (dont le CBNSA est co-animateur), contribution à la mise à jour de TAXREF, actualisation des fiches des Cahiers d'habitats Natura 2000 et révision du cahier des charges pour la cartographie des habitats, Catalogue national des bryophytes et projet de liste rouge, participation aux réseaux thématiques de surveillance de la flore et de habitats (milieux ouverts et forestiers), méthodologie de révision des listes d'espèces protégées aux niveaux national et régional, contribution aux travaux nationaux sur la marque Végétal local, contribution à l'élaboration du Plan national sur les prairies, participation aux groupes de travail nationaux sur le SINP, mutualisation de la documentation, etc.

La prise de fonction d'une chargée de *communication* début 2025 permettra de structurer la mission et de coordonner les actions. Elle participera ainsi à professionnaliser et à valoriser les actions du CBN.

Les priorités fléchées pour 2025 porteront principalement sur :

- réflexions pour définir la stratégie de communication à 10 ans du Conservatoire en vue du renouvellement d'agrément ;
- coordination, appui et valorisation des animations réalisées par l'équipe scientifique et technique ;
- appui à la conception graphique des portails thématiques développés par le CBNSA et refonte complète du site institutionnel cbnsa.fr ;
- déclinaison de la charte graphique sur supports internes et externes, et productions ;
- lien presse écrite et audiovisuelle, pour valoriser les programmes ;
- professionnalisation et dynamisation des réseaux sociaux du CBNSA pour une meilleure visibilité (lignes éditoriales, publics cibles) ;
- participation aux projets nationaux, dans le cadre du Réseau thématique Communication (en particulier programmation et valorisation de La Belle saison des CBN éditions 2025 et 2026).

Evolution des ressources humaines

L'évolution des ressources humaines constitue un élément clé influant directement sur la mise en œuvre des missions du Conservatoire botanique. Rappelons qu'il s'agit tout à la fois de la richesse essentielle sur laquelle repose l'expertise, mais aussi du poste budgétaire dominant.

Cette approche est donc essentielle pour appréhender les enjeux de court et moyen termes.

Structure et évolution des effectifs :

Filière	Catégorie	01/01/22	31/12/22	01/01/23	31/12/23	01/01/24	31/12/2024
Administrative	A	1	1	1	1	1	1
	B	1	1	1	1	1	1
	C	2	2	2	2	2	2
Technique	A	28	29	29	35	35	33
	B	1	0	0	0	0	0
	C	1	1	1	1	1	1
	Apprenti	0	0	0	1	1	0
Culturelle	B	1	1	1	1	1	1
Total		35	35	35	42	42	39

L'effectif total a diminué légèrement en 2024, passant de 42 à 39 agents.

L'effectif annuel moyen s'est situé à 41.8 agents pour 39.5 agents 2023. L'effectif annuel moyen se répartit de la façon suivante : 36.5 sur emplois permanents et 5.3 sur emplois non permanents.

Le nombre d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) amène un éclairage supplémentaire : l'effectif moyen de 41.8 agents représente 38.4 ETPT, soit un écart de 8.8%.

On enregistre des flux entrants et sortants en 2024 :

- Fin de contrat : 1 chargé de mission rattaché au pôle Connaissance flore-fonge (septembre) ; démission de 2 chargés de mission du pôle Conservation (mars et novembre) ; fin de contrat d'apprentissage au sein du pôle Système d'information et observatoire (mi-octobre) ;
- 2 prises de fonction réparties ainsi : 1 chargée de mission flore et habitats naturels (pôle Conservation, localisée à l'antenne méridionale) ; 1 chargée de mission phytoécologie forestière (accroissement temporaire d'activité 2,5 mois - pôle Connaissance des végétations et habitats naturels).

On note aussi que 5 agents sur emplois non permanents ont évolué sur des emplois permanents en 2024, conformément aux prévisions et aux emplois budgétaires existants.

La catégorie A regroupe toujours l'effectif le plus nombreux, avec 36 agents en début d'année puis 34 en fin d'année, soit plus de 87% de l'effectif total. La filière technique au sein de la catégorie A est logiquement et très largement dominante (+ de 97%).

Type emplois	01/01/22	31/12/2022	01/01/2023	31/12/2023	01/01/2024	31/12/2024
Agents sur emplois permanents	31 Dont : - 7 titul. FP - 8 CDI	33 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI	33 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI	34 Dont : - 6 titul. FP - 12 CDI	34 Dont : - 6 titul. FP - 12 CDI	38 Dont : - 7 titul. FP - 14 CDI
Agents sur emplois non permanents	4	2	2	7	7	1
Apprentis	-	-	-	1	1	0
Total	35	35	35	42	42	39

La prévision de CDisations s'est réalisée pour 2 agents de catégorie A à temps complet en 2024 (1 ingénieure responsable du pôle Conservation au siège ; 1 ingénieur du pôle SI, à l'antenne méridionale), portant à 14 l'effectif des agents en CDI.

Les postes de cadres A de la filière technique restent très majoritairement pourvus par des agents contractuels de droit public, ceci tenant aux qualifications spécifiques requises.

Pour 2025, la projection de CDisations concerne :

- 2 cadres A (ingénieurs) de l'équipe scientifique et technique : 1 chargée de mission rattachée au pôle Connaissance des végétations et habitats naturels et 1 chargé de mission rattaché au pôle Connaissance flore fonge (CDisations effectives en février), postes localisés respectivement au siège et à l'antenne Poitou-Charentes ;
- 1 cadre B (assistante de conservation) : poste unique du pôle Documentation.

Enfin, notons que l'emploi permanent (à temps non complet) d'agent d'entretien vacant depuis décembre 2023, a été pourvu par voie de stagiairisation en avril 2024. L'effectif d'agents fonctionnaires est ainsi revenu à son niveau antérieur (7).

Rémunérations :

➤ Mesures réglementaires

Les avancements d'échelons ont concerné 3 fonctionnaires de catégories A, B et C en 2024.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) n'a pas été reconduite par le Gouvernement en 2024 ; la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, facultative dans la FPT, n'a pas été mise en œuvre par le syndicat mixte.

La mesure réglementaire la plus significative en termes d'impact sur le budget syndical concerne la revalorisation indiciaire de 5 points applicables à tous les agents rémunérés sur indice, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

La revalorisation de 1.5% de la valeur du point d'indice, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023 a produit ses effets sur une année pleine.

➤ Décisions fiscales locales

Une décision locale a conduit à l'adoption d'une fiscalité locale pour le financement des transports : taux de versement mobilité de 0.8% voté par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et taux additionnel de 0.5% par le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités, soit 1.3% applicables sur l'ensemble des rémunérations brutes. En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, le versement mobilité a représenté une charge de 16.2K€ pour le CBN.

➤ Mesures volontaristes, dans le cadre de la stratégie RH du syndicat mixte

Le régime indemnitaire a été étendu à tous les agents du syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à la délibération prise en Comité syndical fin 2022. Depuis, tous les agents contractuels de droit public bénéficient d'une indemnité mensuelle (IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui a répondu aux besoins exprimés par l'équipe et à la nécessité pour le CBN d'être plus attractif lors des recrutements qu'il engage.

Le tableau des emplois a été modifié par délibérations successives en 2023, permettant en particulier de créer les postes d'encadrement qui faisaient particulièrement défaut. Deux postes de responsables de pôles ont été pourvus en interne, en octobre 2023. La création du poste de responsable du pôle Systèmes d'information et observatoire est intervenue fin 2023. Le processus de recrutement a abouti à pourvoir le poste en interne en mars 2024. Ainsi, les 4 emplois budgétaires de responsables de pôles ont été pourvus. Notons que le pôle Connaissance flore fonge reste sous l'encadrement du Directeur scientifique, le budget syndical n'ayant pas permis de créer un emploi de responsable de pôle pour prendre en charge spécifiquement cette mission, bien qu'elle soit dense et au cœur de l'activité du CBN.

Sur la question des rémunérations, plusieurs axes complémentaires avaient été identifiés :

- L'examen des rémunérations indiciaires des agents contractuels, pour traiter d'éventuels cas apparaissant inéquitables et les corriger : en 2023, la priorité a été donnée à l'examen des situations des agents ayant le plus d'ancienneté, en relation avec les grilles revalorisées des ingénieurs territoriaux ces dernières années (12 cas traités, 11 revalorisations indiciaires). Le travail s'est poursuivi en 2024 à l'occasion des CDIisations et des renouvellements de contrats (11 cas traités, 8 revalorisations indiciaires dans l'année).
- La définition de fonctions de « référents » permettant une reconnaissance de compétences spécifiques, avec valorisation en termes de rémunération : si la réflexion était avancée fin 2023, elle n'a pas abouti en 2024 et s'avère fortement compromise compte tenu des marges de manœuvre budgétaires trop contraintes.
- Le traitement des catégories d'agents non ciblées par les mesures mises en œuvre en 2023. Il n'a pas été mis en œuvre en 2024, en raison des contraintes budgétaires.

Sur les deux derniers axes, le rapport sur les orientations budgétaires 2024 mentionnait que la prudence devait s'imposer quant aux capacités budgétaires du CBN à les mettre en œuvre. En effet, de nouvelles charges ont alourdi sensiblement le coût de la masse salariale pour le syndicat mixte, dès 2024 sous l'effet cumulé de décisions fiscales de collectivités locales et de mesures gouvernementales. Puis, en 2025 et 2026, de nouvelles obligations s'imposant aux employeurs territoriaux devront être assumées budgétairement par le syndicat mixte (participation employeur à la prévoyance et à la santé).

Temps de travail :

Il n'a pas été apporté de modification au règlement du temps de travail ; le Compte Epargne Temps (CET), adopté par délibération en décembre 2018, est mis en œuvre depuis 2019.

Fin 2024, 37 CET étaient ouverts, pour un nombre de jours épargnés s'élevant à 726 jours (soit 11% d'augmentation par rapport au stock fin 2023).

Enfin, signalons le niveau toujours important de recours au travail à temps partiel en 2024.

Avantages et prestations sociales :

Il n'existe pas d'avantage en nature pour les agents au sein du CBNSA ; diverses prestations d'action sociale sont proposées par le CNAS auquel l'établissement adhère depuis 2015. La contribution versée par le CBN en 2024 s'est élevée à 9.331 € (soit près de 12% d'augmentation par rapport à 2023, liée à l'effectif et à une revalorisation du coût d'adhésion par agent de +2.4%).

Formation :

Les formations ont représenté 91.5 jours en 2024 (76 jours en 2023) et ont concerné 18 agents.

La formation d'intégration des agents contractuels (calquée sur celle des fonctionnaires territoriaux, lors de la prise de fonction) a représenté 65% des jours de formation. Les responsables de pôle ont suivi les formations visant à accompagner la prise de fonction d'encadrement (dernière session début 2025).

Les formations aux gestes de premiers secours (PSC1) qui devaient être poursuivies en 2024, notamment dans les antennes, n'ont pu l'être, compte tenu du nombre de jours de formation d'intégration.

Santé, hygiène et sécurité :

Les améliorations sur l'ergonomie des postes bureautiques ont été poursuivies grâce à l'acquisition d'écrans montés sur supports réglables. Elles participent de la prévention des troubles musculo-squelettiques. Sur prescription de la médecine préventive, un poste de travail bureautique a été aménagé au siège (assis-débout).

Evolutions de la masse budgétaire « charges de personnel » :

Cet indicateur ne permet pas véritablement de tirer une analyse de la situation dans le cas spécifique de notre établissement public, la masse salariale étant directement corrélée chaque année aux financements spécifiques sur programmes et à la capacité du CBN à pourvoir les postes.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » sur 2024 a représenté près de 1,885 million d'euros en réalisation, soit une augmentation de 12% (+20% entre 2022 et 2023). Les charges de personnel ont représenté 83.3% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui diminue légèrement (85% en 2021, 2022 et 2023 ; 86% en 2020).

* * *

Evolution et perspectives budgétaires

Avant de dresser les perspectives budgétaires pour l'exercice 2025, il est proposé une approche de l'exécution budgétaire 2024.

Rappelons que le syndicat mixte a opté pour le passage anticipé à la nomenclature M57 : 2024 est le second exercice réalisé dans ce nouveau cadre budgétaire et comptable. Les opérations 2024 seront retracées pour la première fois dans le compte financier unique (CFU), document budgétaire qui se substitue désormais au compte administratif (produit par l'ordonnateur) et au compte de gestion (produit par le comptable public).

➤ Recettes 2024

Les recettes du CBN Sud-Atlantique que l'on peut considérer comme « pérennes », c'est-à-dire les contributions statutaires des membres et la subvention de fonctionnement de l'Etat au titre de l'agrément CBN, ont représenté une masse financière de 1.049.852 euros (hors valorisation des mises à disposition). Ces recettes ont représenté 46% des ressources du CBN (50.7% des recettes de fonctionnement en 2023 ; 49,7% en 2022).

- Rappelons que par décision du Comité syndical, les contributions statutaires n'ont pas été revalorisées en 2024 (revalorisation prévue en 2025). Les contributions des membres ont représenté 53.3% des recettes pérennes (et près de 25% des recettes de fonctionnement) ;
- La subvention de fonctionnement de l'Etat a augmenté de 4.9% ; elle a représenté 46.7% des recettes pérennes (et 21% des recettes de fonctionnement).

Ainsi, les recettes « pérennes » ont augmenté de 2.2% sur l'exercice 2024, ce qui est conforme aux prévisions.

Origine des financements « pérennes » du CBN, par type de financeurs (évolutions 2021-2024)

	Montants 2021	%	Montants 2022	%	Montants 2023	%	Montants 2024	%
Collectivités et établissements publics membres (1)	544 267 €	54%	560 067 €	55%	560 067 €	55%	560 067 €	53.3%
Conseil régional	184 539 €	18%	184 539 €	18%	184 539 €	18%	184 539 €	17.6%
Conseils départementaux	280 524 €	28%	280 524 €	27%	280 524 €	27%	280 524 €	26.7 %
EPCI	72 429 €	7%	88 229 €	9%	88 229 €	9%	88 229 €	8.4%
Communes	6 775 €	1%	6 775 €	1%	6 775 €	1%	6 775 €	0.6%
Etat (2)	466 920 €	46%	466 920 €	45%	466 920 €	45%	489 785 €	46,7%
TOTAL (1)+(2)	1 011 187 €	100%	1 026 987 €	100%	1 026 987 €	100%	1 049 852 €	100%

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement constituées des subventions sur programmes.

Notons que ces programmes spécifiques sont fortement soutenus par les financements complémentaires de l'Etat -ZNIEFF, Natura 2000, CarHab, etc. - ainsi que par les collectivités et EPCI membres ; depuis 2017, la contractualisation de niveau national avec l'Office Français de la Biodiversité, dans le cadre de la coordination technique des CBN, conforte également les financements.

Après une période de croissance progressive et continue des recettes de fonctionnement du budget du syndicat de 2014 à 2019 (+77%), puis un léger recul sur l'exercice 2020 (-1%), les recettes de fonctionnement avaient de nouveau progressé en 2021(+15%) et 2022 (+13%), avant de baisser en 2023 (-2.1%). Elles ont de nouveau augmenté en 2024 (12,8%) et ont représenté près de 2.284 K€ sur l'exercice.

Les recettes d'investissement n'amènent pas de commentaire spécifique et demeurent de même nature d'exercice en exercice. Le CBN n'a pas recours à l'emprunt.

➤ **Dépenses 2024**

Du point de vue structurel, le budget syndical est principalement constitué de dépenses de fonctionnement, qui ont représenté près de 2.304K€ en 2024 : charges à caractère général qui ont augmenté de 20% en 2024 et charges de personnel qui ont crû de 12.3%.

Les dépenses d'investissement (hors restes-à-réaliser) se sont élevées à 43K€ en 2024 : elles ont porté principalement sur l'achat d'un véhicule léger (18K€) du matériel informatique (~7K€), du mobilier de bureau pour le siège (~4K€), du matériel de terrain (tablettes, GPS, testeurs pH, lasermètres, etc.) pour ~10K€, du matériel de congélation et des ouvrages pour les besoins de la documentation – gestion des herbiers (près de 3K€). Une partie des investissements prévus sera reportée en 2025 : matériel informatique, équipements fibre, mobilier pour l'antenne Poitou-Charentes (retard de l'Université dans les travaux d'aménagement du bâtiment) ; équipements téléphonie mobile.

Les restes-à-réaliser 2024 s'élèvent à près de 3K€ et concernent l'acquisition de mobilier pour le siège.

➤ **Résultats 2024**

Selon les projections, les résultats de la section de fonctionnement ressortiront en déficit sur l'exercice 2024 à hauteur de ~ 20K€.

Les résultats de la section d'investissement ressortiront en excédent sur l'exercice (~ 33K€).

➤ Perspectives 2025

A la lumière des éléments exposés ci-avant, voici présentées les principales perspectives pour l'exercice 2025.

Le contexte économique et budgétaire national

A l'échelle nationale, l'année 2024 a été marquée par des objectifs de réduction du déficit public (cible à 4.4% du PIB), dans un contexte de ralentissement de la croissance économique.

Rappelons que dès février 2024, les prévisions de croissance nationale sur lesquelles la loi de finances avait été adoptée (+1.4%) ont été revues à la baisse (+1%). Le Gouvernement avait alors annulé par décret 10 Mds d'euros de crédits, dont 2.13 Mds sur la mission « Ecologie, développement et mobilités durables », soit - 20%. Pour le CBN, cela s'était traduit par des financements DREAL sur programmes spécifiques revus à la baisse, la subvention de fonctionnement ayant été rehaussée. Comme signalé supra, ces baisses ont été partiellement (mais aussi tardivement) compensées par le recours au fonds vert.

En sortie d'exercice 2024, le déficit public s'est établi à 6.1% du PIB dépassant significativement la cible initiale. Le PLF 2025 adopté prévoit une réduction substantielle des dépenses publiques, dans l'objectif de ramener le déficit à 5.4% du PIB dans l'année, c'est-à-dire à 139 Mds. La prévision de croissance prise en compte est relativement faible (+0.9%), pour une inflation fortement ralentie (+1.4%).

L'effort des collectivités prévu dans la loi de finances 2025 s'élève dans sa version finale à 2.2 Mds d'euros (hors mesures indirectes qui peuvent alourdir l'effort réel) ; il était envisagé à hauteur de 5Mds d'euros dans la version « Barnier » du PLF.

L'adoption exceptionnellement tardive du PLF, en février 2025, a entraîné et entraîne encore de nombreuses conséquences pour les acteurs locaux, et en particulier pour des établissements publics comme le CBN, dont le budget est tributaire des arbitrages des financeurs publics de tous niveaux territoriaux : Etat central et services déconcentrés, établissements publics nationaux (OFB), Région, Départements et bloc communal. Le régime des services votés, en vigueur dans les services de l'Etat et ses opérateurs, qui a couru jusqu'à l'adoption du PLF n'a pas permis d'engager de crédits pour 2025, différant l'attribution de tout financement de type crédit d'intervention.

Les incidences sur les perspectives budgétaires 2025 du syndicat mixte

En 2024, il avait été prévu de procéder à une revalorisation des contributions statutaires des membres syndicaux pour l'exercice 2025, celles-ci n'ayant été que très modestement augmentées en 2021, à hauteur de 1%.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les membres ont été invités en septembre 2024 à prévoir une revalorisation de +5% de leurs contributions statutaires au syndicat mixte pour l'exercice 2025. La revalorisation aurait permis une augmentation de 28K€ de cette recette de fonctionnement. Toutefois, début 2025, compte tenu du contexte budgétaire extrêmement contraint, certaines collectivités ont avisé le CBN de leur impossibilité de revoir à la hausse leur contribution statutaire pour 2025, et pour certaines, les arbitrages budgétaires ont même conduit à une baisse de leur contribution.

Les statuts syndicaux lient les membres : les contributions statutaires financières ne peuvent évoluer que dans la même proportion pour chacun des membres. Après échanges approfondis avec les membres, il est proposé d'adopter une baisse de 5% des contributions statutaires financières.

Cette option induisant une perte de 28K€ de recette syndicale (qui s'ajoute à la perte de la revalorisation escomptée de 5%, soit une perte totale de 56K€), il est proposé aux membres syndicaux qui ont pu maintenir dans leurs prévisions budgétaires 2025 le niveau de la contribution 2024, de compléter leur contribution statutaire par une contribution exceptionnelle (égale à la différence entre contribution statutaire 2024 et contribution statutaire 2025 abaissée).

Ainsi, selon le tour de table financier réalisé auprès des membres, cela se traduira comme suit :

Collectivités locales et établissements publics membres	Contributions statutaires financières (a)			Contributions exceptionnelles membres (b)	Total contributions membres (a)+(b)
	Montants 2024 (pour mémoire)	% de répartition	Montants 2025 (-5%)	Montants 2025	Total 2025
Région Nouvelle-Aquitaine	184 539 €	32,95	175 312 €	9 227 €	184 539 €
Département de la Charente-Maritime	51 870 €	9,26	49 277 €	2 593 €	51 870 €
Département de la Gironde	122 025 €	21,79	115 924 €	- €	115 924 €
Département des Landes	40 194 €	7,18	38 184 €	2 010 €	40 194 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	66 435 €	11,86	63 113 €	3 322 €	66 435 €
Métropole de Bordeaux (Bordeaux Métropole)	35 845 €	6,40	34 053 €	1 792 €	35 845 €
Communauté urbaine de Poitiers (Grand Poitiers)	6 780 €	1,21	6 441 €	339 €	6 780 €
Communauté d'agglomération de La Rochelle	15 150 €	2,71	14 393 €	757 €	15 150 €
Communauté d'agglomération du Pays Basque (Communauté Pays basque)	25 250 €	4,51	23 988 €	1 262 €	25 250 €
Communauté de communes de Montesquieu	5 204 €	0,93	4 944 €	260 €	5 204 €
Commune d'Audenge	1 355 €	0,24	1 287 €	68 €	1 355 €
Commune de Bordeaux	1 355 €	0,24	1 287 €	68 €	1 355 €
Commune de Lanton	1 355 €	0,24	1 287 €	68 €	1 355 €
Commune de Mignaloux-Beauvoir	1 355 €	0,24	1 287 €	68 €	1 355 €
Commune de Saint-Jean-de-Luz	1 355 €	0,24	1 287 €	68 €	1 355 €
TOTAL	560 067 €	100,0	532 064 €	21 902 €	553 966 €

De cette façon, la perte de recette de fonctionnement sera circonscrite à - 6101 €.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine a confirmé pour 2025 le maintien de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'agrément à son niveau 2024, ce qui représentera une recette de 489.785 €.

Ainsi, au total les recettes de fonctionnement « socle » (contributions exceptionnelles des membres incluses) s'établiront à près de 1,044 million d'euros en 2025 (-5.8% par rapport à 2024).

Notons que les contributions statutaires n'ont jamais baissé depuis la création du syndicat mixte en 2006 et qu'elles étaient considérées jusqu'ici, dans l'approche et la gestion budgétaires, comme des recettes pérennes de l'établissement. Si au-delà de l'exercice 2025, le caractère pérenne des contributions statutaires, leur niveau et leur revalorisation régulière devaient être remis en cause, cela questionnerait fondamentalement le fonctionnement du syndicat mixte, les recettes correspondantes finançant des dépenses longues et dynamiques (masse salariale et fonctionnement général). Pour rappel, le budget socle s'appuie sur les contributions statutaires des membres et sur la subvention de fonctionnement de l'Etat liée à l'agrément. En 2024, ce budget socle s'élevait à près de 1.050 millions € et représentait 46% des recettes de fonctionnement réalisées sur l'exercice. Le « modèle économique » particulièrement fragile le serait encore davantage si la composante principale du socle n'était plus garantie.

Ces questions devront faire l'objet d'une discussion prioritaire et conclusive des membres syndicaux en 2025, puisque le syndicat mixte devra déposer mi-2026 son dossier de demande de renouvellement d'agrément en qualité de CBN, pour une période de 10 ans. Rappelons que le projet d'établissement attendu est bâti tant sur une stratégie scientifique et technique, que sur un projet politique qui inclut des ambitions en termes de moyens humains, de moyens matériels et de moyens financiers. La solidité du projet qui conditionne le renouvellement d'agrément sera analysé au vu de l'ensemble de ces composantes.

Les autres recettes de fonctionnement seront constituées des *financements spécifiques sur programmes*.

Les *crédits spécifiques* mobilisés auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine seront en partie intégrés dans la Convention pluriannuelle d'activité 2024-2027 (actions qui présentent une certaine récurrence ou continuité); d'autres projets feront l'objet d'un traitement séparé, avec une approche principalement annuelle (pluriannuelle, à la marge). Malgré un contexte budgétaire contraint, les subventions de la DREAL constitueront sur l'exercice 2025, une part essentielle des recettes syndicales. Cumulées avec la subvention de fonctionnement, elles s'élèveront à plus de 900K€ en 2025.

Programmes financés par la DREAL (hors subvention de fonctionnement) :

- Coordination régionale inter-CBN en Nouvelle-Aquitaine : 3K€
- ZNIEFF : inventaire permanent Aquitaine et Poitou-Charentes, secrétariat et listes de détermination mousses et lichens : respectivement 70K€ et 13.5K€
- Inventaires spécifiques de la flore vasculaire (départements 16, 79, 86) : 82.4K€
- Appui à la Stratégie nationale aires protégées : 20K€
- SINP : animation du pôle flore, fonge, habitat de la plateforme régionale Nouvelle-Aquitaine : 20K€
- Observatoire des PEE et pôle d'expertise Nouvelle-Aquitaine : 12K€
- Plans nationaux d'action : PNA végétations des bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de la Gironde (20K€), PNA espèces et communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers (7.5K€)
- Révision liste rouge régionale flore vasculaire et listes d'espèces protégées : 94K€

Programmes régionaux co-financés par la DREAL et la Région :

- Végétaux sauvages d'origine locale, animation de la feuille de route régionale : 77.2K€
- Appui technique et scientifique Natura 2000 : 162.5K€
- Cartographie des hotspots de biodiversité et lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine : 23.5K€

La poursuite du Catalogue des habitats forestiers de Nouvelle-Aquitaine est pour l'instant suspendue au bouclage du plan de financement Etat-Région, compte tenu des contraintes budgétaires.

Notons que les crédits précités fléchés vers le CBNSA, sont en partie reversés au CBN du Massif central et au CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ; cela traduit son rôle de coordination régionale Nouvelle-Aquitaine qui passe également par le portage administratif et financier de certains projets pour le compte des CBN de la région.

Le *Ministère de l'écologie* poursuit sa priorité politique et financière de mise en œuvre de la cartographie nationale des habitats, et soutient le rôle majeur des CBN dans le dispositif sur les territoires. Les crédits alloués en 2025 (dernière année de programmation) s'élèveront à près de 81K€.

La préparation technique et financière du programme d'actions 2025(-2026) entre les CBN et l'*Office Français de la Biodiversité* est aboutie : le financement pour le CBNSA s'élèvera à ~126K€ (117K€ sur la programmation précédente).

Le *dispositif « fonds vert »*, outil financier de l'Etat visant à « accélérer la transition écologique dans les territoires » a finalement pu être mobilisé en 2024 sur plusieurs projets pluriannuels, qui se poursuivront en 2025. Cela concerne le programme de « Caractérisation, identification et protection des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine » (218K€ de cofinancement fonds vert sur 3 ans ; programme porté par le CBNSA pour les CBN SA et PMP) ; le programme Ecolag « Conservation et restauration écologique des lagunes des Landes de Gascogne » (118K€ de cofinancement fonds vert sur 3 ans) ; le programme « Suivi de la résilience de la biodiversité végétale et fongique suite aux incendies girondins de l'été 2022 » (148K€ de cofinancement fonds vert via le CD33 sur 3 ans).

Notons qu'au moment de la rédaction du présent rapport, les projets éligibles au fonds vert en 2025 sont tout juste rendus publics, et n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse précise par la direction du syndicat mixte. Il est néanmoins peu probable, ou seulement à la marge, que le CBN recoure à nouveau ce dispositif financier, compte tenu de l'autofinancement à apporter en contrepartie (les projets déposés en 2024 l'ont été principalement en substitution de crédits DREAL, et l'autofinancement du CBN est engagé sur plusieurs exercices).

Plusieurs programmes pluriannuels impliquant *des financements spécifiques des collectivités membres* seront poursuivis en 2025 : citons le programme Sentinelles du climat en Nouvelle-Aquitaine soutenu par la Région et le FEDER ; le programme BiodiverCité avec Bordeaux métropole ; les programmes biodiversité des bords de routes avec le CD33 et le CD64 ; le programme contribution de CarHab à la politique Nature 40 et à la SNAP dans le département des Landes.

Un partenariat avec le Département de la Dordogne devrait être scellé en appui à la révision de son Schéma des ENS, dans la suite des travaux menés ces dernières années, dont l'enveloppe serait de l'ordre de 10K€.

Enfin, les projets développés par le CBNSA dans le cadre de la coopération public public se sont accrus ces dernières années ; ils impliquent de mobiliser une part d'autofinancement de 20% minimum. Cumulés aux projets qui ne peuvent être cofinancés à plus de 80%, ils induisent la mobilisation croissante de fonds propres. La *capacité d'autofinancement* du CBN est à cet égard déterminante pour les montages de projets à venir.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la prévision budgétaire devra tenir compte des prévisions en matière d'inflation. Celle-ci devrait globalement continuer à refluer en 2025. Toutefois, elle reste élevée sur certains segments incompressibles.

Des évolutions devront être mises en œuvre en matière de téléphonie (fixe et mobile), pour anticiper les changements technologiques imposés par les opérateurs, mais aussi pour répondre aux besoins de l'équipe (standard du siège obsolète, dysfonctionnel et devenu largement sous-dimensionné ; compléter les besoins liés à la mobilité, au télétravail et à la sécurité ; projet prévu en 2023, différé sur 2024 et à nouveau reporté en 2025).

Les marchés d'assurance ont été renouvelés fin 2024, et induisent de fortes plus-values en termes de primes annuelles pour le syndicat mixte à compter de 2025.

En termes de dépenses de personnel, la prévision budgétaire devra prendre en considération les incidences des mesures législatives et réglementaires :

- Financement employeur de la protection sociale complémentaire / volet prévoyance ;
- Révision du taux de cotisation employeur CNRACL (de 31.65% à 34.65%) selon décret du 30 janvier 2025, avec effet rétroactif au 01/01/2025 ; *nota bene* : le décret prévoit une augmentation de 3 points chaque année, jusqu'en 2028.

Elle devrait également intégrer l'impact des décisions prises par le syndicat mixte lui-même : financement des emplois budgétaires ouverts et de l'emploi non permanent créé fin 2024 ; achèvement des revalorisations indiciaires de remise à niveau salariale pour les agents contractuels non encore servis et revalorisations indiciaires « classiques ».

A ce stade des prévisions budgétaires, les recettes de l'exercice sont insuffisantes pour couvrir les dépenses prévisionnelles de l'exercice. Si certains programmes régionaux ont été maintenus pour 2025, ils seront bien moins financés que les années précédentes, notamment en raison de la baisse sensible des financements de la Région (-15% tous financements confondus par rapport à 2024). Le syndicat mixte s'est rapproché courant février de la Région en vue d'attirer son attention, en particulier sur les risques pesant sur la masse salariale. Le CBNSA espère que le budget supplémentaire de la Région permettra de dégager des crédits complémentaires pour abonder certains programmes.

A défaut de financements complémentaires dans les prochaines semaines, le syndicat mixte sera contraint de réduire son équipe, probablement à hauteur de plusieurs ETP. Considérant le faible nombre de fins de contrats sur l'exercice 2025, la réduction pourra nécessiter de procéder à des licenciements, dont le coût pèsera sur les dépenses de fonctionnement. Rappelons que les emplois permanents sont tous pourvus (sauf 1), et que nous avons également 0.6 ETP sur emploi non permanent.

Compte tenu des fortes incertitudes, et à titre préventif, toutes les formations ont été suspendues depuis janvier ; seuls les déplacements impératifs ont été autorisés ; les engagements de dépenses ont été limités au strict nécessaire.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, les efforts seront centrés sur le matériel informatique (renouvellement partiel de parc, équipements de l'antenne Poitou-Charentes dont fibre optique, appareils mobiles), l'acquisition de mobilier complémentaire (équipements des locaux supplémentaires de l'antenne de Mignaloux-Beauvoir), ainsi que des tablettes et GPS complémentaires pour les travaux de terrain. Une enveloppe sera maintenue pour l'enrichissement du fonds documentaire.

Le financement des investissements sera prévu par les seules recettes de la section, sans prélèvement sur la section de fonctionnement, compte tenu des limites développées supra.

Voici présentés les éléments de contexte dans lequel s'opère la préparation, sous contraintes fortes, du budget primitif 2025.